



PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

RAPPORT ANNUEL 2006-07

DU POINT DE CONTACT NATIONAL SUISSE AU COMITÉ DE L'INVESTISSEMENT DE L'OCDE

A. Organisation institutionnelle

- *Où est situé le PCN ?*

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales
Point de contact national
Effingerstrasse 1
CH-3003 Berne

Tél. (+41) (0)31 324 08 54
Fax (+41) (0)31 325 73 76
Courriel : afin@seco.admin.ch
Internet : www.seco.admin.ch

- *Quelle est la composition du PCN ?*

Le Point de contact national suisse est assuré par le Secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

- *Quel est le lien entre le PCN et d'autres agences gouvernementales ?*

Le PCN suisse est en contact régulier, formel et informel, avec les unités administratives compétentes pour les divers aspects couverts par les Principes directeurs. Lorsque des circonstances spécifiques sont soumises au PCN, un groupe de travail ad hoc est constitué, avec la participation des unités habilitées à traiter des questions soulevées. En font partie des spécialistes à la fois du domaine traité (par ex. relations de travail, droits de l'homme, environnement) et du pays concerné.

- *Comment sont impliqués les partenaires sociaux (des milieux d'affaires et des organisations syndicales) dans le fonctionnement du PCN ? D'autres organisations telles les ONG sont-elles associées au PCN ?*

La coopération avec les partenaires sociaux et d'autres organisations intéressées a lieu autant par des contacts directs qu'en faisant appel à un « Groupe de liaison pour les Principes directeurs de l'OCDE ». La dernière rencontre de ce groupe, en mai 2007, a réuni une douzaine d'organisations de partenaires sociaux et de la société civile, ainsi que plusieurs unités administratives. Le groupe continuera de se réunir, dans la règle, une fois par an et, entre les réunions, de rester en contact par voie électronique. Si besoin, des séances extraordinaires seront également convoquées.

B. Information et promotion

- *Comment les Principes directeurs ont-ils été rendus accessibles ?*

Les Principes directeurs ont été publiés par le Gouvernement fédéral dans les trois langues officielles. De son côté, le Secrétariat d'État à l'économie les a publiés, également dans les trois langues officielles, sur son site internet. Un site spécialisé offrant de plus amples informations sur les Principes directeurs est en voie de réalisation.

- *Comment la coopération avec les milieux d'affaires, les syndicats, les ONG et les autres publics concernés pour promouvoir les Principes directeurs a-t-elle été organisée ?*

En 2006-07, les contacts entre le PCN et les organisations intéressées se sont maintenus à un bon niveau. A côté du « Groupe de liaison », des rencontres et échanges ont eu lieu avec des associations économiques, des syndicats et des ONG. Des contacts ont été établis avec le réseau suisse du « Pacte Mondial » des Nations Unies, créé en 2006. En outre, les Principes directeurs ont de nouveau été présentés lors de plusieurs manifestations publiques et privées. Par exemple, un séminaire sur les Principes directeurs a été organisé avec des représentants d'entreprises du secteur financier. L'Outil de l'OCDE de sensibilisation au risque, destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance, a été distribué aux membres du « Groupe de liaison » et à d'autres organisations, ainsi qu'à des entreprises intéressées par le sujet.

- *D'autres activités d'information et de promotion ont-elles été organisées ?*

Les Principes directeurs et le rôle des PCN ont à nouveau été mis en exergue à l'occasion d'un certain nombre de discours prononcés par des ministres ou autres hauts représentants du Gouvernement suisse. Les missions économiques et autres visites de hauts représentants du gouvernement à l'étranger, principalement dans les pays en développement, donnent régulièrement l'occasion de promouvoir cet instrument. Les Principes directeurs ont été intégrés dans des cours de formation pour le personnel des représentations suisses à l'étranger. Par ailleurs, l'Union syndicale suisse, avec le soutien du gouvernement suisse, a poursuivi ses efforts de promotion des Principes directeurs dans des pays du sud-est de l'Europe. Ainsi, en avril 2007, sur la base d'une traduction des Principes directeurs en langue serbe, un séminaire de deux jours a été organisé à Belgrade, avec la participation d'une qua-

rantaine de représentants des partenaires sociaux, d'entreprises multinationales et des autorités.

- *Des demandes d'information ont-elles été reçues de la part a) d'autres PCN ; b) des milieux d'affaires, des organisations syndicales, d'autres organisations non gouvernementales, du public ; c) de gouvernements de pays n'ayant pas adhéré aux Principes directeurs ?*

En 2006-07, le PCN suisse a participé à plusieurs échanges de demandes et d'informations avec d'autres PCN, que ce soit dans le cadre de consultations concernant l'ensemble des PCN ou qu'il s'agisse de points particuliers, de nature bilatérale. En outre, des requêtes émanant des milieux d'affaires, organisations syndicales et autres organisations non gouvernementales, de la presse, des milieux universitaires et étudiantins, ainsi que du public parviennent assez régulièrement au PCN suisse. Notre PCN continue aussi à contribuer à des prises de position et réponses du Gouvernement suisse dans lesquelles les Principes directeurs de l'OCDE interviennent à côté d'autres aspects, par exemple dans le contexte d'initiatives parlementaires ou dans celui des travaux du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises.

Aucune demande d'information de gouvernements de pays n'ayant pas adhéré aux Principes directeurs n'a été adressée au PCN suisse en 2006-2007.

C. Mise en œuvre dans des circonstances spécifiques

A plusieurs occasions en 2006-07, le PCN suisse est intervenu à des stades préalables à des circonstances spécifiques, en fournissant des informations et des explications. A deux reprises, le PCN a reçu des représentants de syndicats ou d'ONG étrangers afin d'être informé de griefs concrets et d'exposer le fonctionnement et les moyens d'action du PCN. Aucun de ces cas n'a jusqu'ici donné lieu à une demande de traitement en tant que circonstance spécifique. Dans deux cas relatifs au comportement d'une entreprise suisse dans un autre État partie aux Principes directeurs – affaires soumises au PCN locaux –, un échange d'information a eu lieu entre PCN.

D. Divers

- *Comment les critères d'action des PCN prévus par les Principes directeurs pour renforcer leur efficacité (visibilité, accessibilité, transparence, légitimité) ont-ils été appliqués dans le cas de votre pays ? Veuillez fournir des exemples pour illustrer ces différents points.*

Le PCN a poursuivi son travail en faveur des Principes directeurs, essentiellement à deux niveaux. Tout d'abord dans le cadre de l'action de l'État, en promouvant l'instrument de façon systématique, par exemple auprès des clients de l'Agence de crédits à l'exportation, dans le cadre des mesures de lutte contre la corruption ou dans le contexte de projets de la coopération économique au développement qui impliquent des entreprises. Deuxièmement, le PCN adopte une approche aussi po-

sitive et constructive que possible dans tous les cas de requête d'informations, de présentations et de circonstances spécifiques.

- *Souhaitez-vous fournir d'autres informations sur la nature et les résultats de l'activité du PCN, y compris des expériences utiles éventuelles et/ou des difficultés rencontrées en faisant le travail du PCN ?*

Le PCN suisse s'emploie à aussi promouvoir les Principes directeurs dans des situations concrètes ne faisant pas l'objet d'une demande de traitement en tant que circonstance spécifique ou échappant, pour l'une ou l'autre raison, au strict mandat du PCN.

Illustration d'un tel engagement de notre PCN, le souci qu'il met à rappeler l'importance de la mise en œuvre des Principes directeurs à des entreprises suisses dont l'attitude à l'étranger, selon les informations obtenues (par ex. d'une représentation diplomatique), pourrait être en désaccord avec cet instrument. En 2006-07, des interventions dans ce sens (« *proactive approach* ») de notre PCN se sont à nouveau soldées par des efforts accrus des entreprises approchées.

* *

*